

Délivrance des titres de transport pour l'année 2021/2022

I. Les conditions à remplir :

1. **Résider dans le Val d'Oise dans l'une des 24 communes du SITE:** une seule adresse de domicile peut être retenue
2. **Etre âgé de moins de 21 ans** au 1^{er} septembre de l'année scolaire de souscription
3. **Suivre un enseignement du second degré** ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association.
4. **Etre scolarisé avec le statut d'externe** ou de demi-pensionnaire
5. **Etre domicilié à 3 Km** ou plus de l'établissement de scolarisation

Les élèves ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont des élèves dits « non-éligibles »

II. Participation des familles :

- Jusqu'au **31 juillet**, la participation des familles s'élève à **97,00 € + 10,00 € de frais de dossier, soit 107,00 €**.
- Passé ce délai, les frais de dossier sont majorés de 20,00 €, soit une participation des familles à **127,00 €**

III. Mode d'inscription : deux modes d'inscription sont proposés

- a) Le formulaire papier

Le formulaire, dûment rempli doit être retourné à l'adresse suivante : **SITE, 45 Grande Rue 95290 L'ISLE ADAM**, accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de **RR frais transports SITE** (pour traiter les demandes plus rapidement, le chèque doit être accroché sur le devant du formulaire).

Le paiement en espèce peut se faire avec l'appoint, au Syndicat Intercommunal de Transport d'Élèves.

Pour le dépôt des demandes de cartes le SITE sera ouvert du 28 juin au 27 août le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ainsi que le vendredi matin de 9h00 à 12h00 aux adresses suivantes :

Centre Social – 4 rue Dambry à L'Isle Adam à partir du 28 juin. Téléphone 01.34.69.77.41.

« Le Castelrose » 1 avenue de Paris à L'Isle Adam à partir du 19 juillet. Téléphone : 01 34 08 19 76

A compter du 30 août, une permanence se tiendra le mercredi de 14h00 à 17h00 au Castelrose.

En dehors de ces permanences, le service du SITE sera indisponible au public.

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées, si l'adresse mail ou le téléphone sont renseignés, un message vous sera transmis. Dans le cas contraire, la demande restera en attente.

Je vous rappelle que les élèves des départements voisins ne peuvent prétendre au titre de transport.

- b) Inscription et paiement en ligne sur le site internet

Une inscription en ligne pourra s'effectuer sur le site suivant :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/circuits-speciaux-scolaires>

IV. Constitution de la carte :

Il vous sera remis un support de carte sur lequel vous collerez une photo d'identité récente et le **coupon à découper** qui se trouve en bas à droite du courrier d'information transmis avec le support de carte.

En cas de carte endommagée ou incomplète, le chauffeur sera en droit de refuser l'accès aux cars. Il vous appartiendra de demander un duplicata.

2021-2022

**DEMANDE DE CARTE SCOLAIRE
« CIRCUIT SPÉCIAL SCOLAIRE »**

À adresser au plus tard le **10 juillet 2021** directement à votre organisateur local.

Ses coordonnées figurent sur le site internet d'Île-de-France Mobilités :
iledefrance-mobilites.fr > le réseau > services de mobilité > transports scolaires



Tout document incomplet sera retourné.

L'ÉLÈVE		Écrire en majuscules et au stylo bille	
Nom de l'élève :			
Prénom de l'élève :			
Date de naissance :/..../.....	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
Adresse de résidence de l'enfant : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père			
Commune :			Code postal :
En cas de garde alternée, précisez la seconde adresse :			
Adresse :			
Commune :			Code postal :
LE(S) RESPONSABLE(S) DE L'ÉLÈVE (PERSONNES(S) À CONTACTER)			
Mère :		Tél :	
Père :		Tél :	
Autre :		Tél :	
E-mail : <input type="text"/>			
Si votre organisateur local permet le paiement en ligne de la carte Scol'R, votre e-mail est indispensable pour y accéder.			
L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021			
Nom de l'établissement scolaire :			
Ville :			
Classe fréquentée à la rentrée de septembre 2021 :			
LE POINT DE MONTÉE			
Le point de montée devra être validé par l'organisateur local.			
• Nom du point de montée :			
• Commune du point de montée :			
• En cas de garde alternée, second point de montée :			
• Cas particulier :			
.....			
L'utilisateur, ou son représentant légal s'il est mineur, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des règles de sécurité, ainsi que des conditions générales de vente et d'utilisation et s'engage à les respecter.			
Date/..../.....			
Signature obligatoire : <input style="width: 500px; height: 50px;" type="text"/>			
ATTENTION ! Vous avez 30 jours pour annuler une inscription. Passé ce délai, les conditions générales de vente s'appliquent.			

Je n'autorise pas Île-de-France Mobilités à transmettre mes coordonnées à son prestataire afin de participer à des enquêtes de satisfaction sur le service de transport scolaire.